

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme sur sa trente-sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 11 au 15 septembre 2000



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/47/9
TD/B/WP/134
9 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme sur sa trente-sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 11 au 15 septembre 2000

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
Introduction	4
I. Évaluation de programmes de coopération technique	9
II. Décisions du Groupe de travail	7
III. Questions d'organisation	8

Annexes

I. Projets de décision approuvés par le Groupe de travail en vue de leur adoption par le Conseil du commerce et du développement	
II. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail	
III. Participation	
IV. Liste des documents	

INTRODUCTION

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a souligné l'importance des activités de coopération technique de la CNUCED. C'était la première fois que ces activités étaient examinées depuis la dixième session de la Conférence, ce qui fournissait l'occasion de prendre en compte les orientations qui y avaient été formulées sur la coopération technique. Il s'est félicité de la générosité des donateurs qui avaient alimenté les fonds d'affectation spéciale. En 1999, les activités de coopération technique exécutées avaient été plus nombreuses, mais la diminution des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale était inquiétante et pourrait, si la tendance se poursuivait, nuire aux capacités de la CNUCED de satisfaire les demandes croissantes des bénéficiaires. Le Secrétaire général adjoint a appelé les donateurs à trouver les moyens de garantir des sources de financement stables et prévisibles aux activités de coopération technique de la CNUCED. Il a évoqué les principales activités entreprises par le secrétariat, le maintien de la priorité accordée aux PMA ainsi que les efforts déployés pour consolider les relations avec le PNUD et d'autres organisations s'occupant de coopération technique dans le domaine du commerce.
2. Comme l'avait demandé la Conférence à sa dixième session, le Groupe de travail était saisi d'un plan indicatif annuel des programmes de coopération technique pour 2001, qui devrait aider à réaliser les progrès attendus en matière de rationalisation, de transparence, de responsabilité et de coordination des activités de la CNUCED. Le Secrétaire général adjoint a invité les États membres à éclairer le secrétariat sur les améliorations à apporter à la présentation du plan. Conformément au Plan d'action de Bangkok, l'accent avait été mis sur le renforcement des capacités.
3. Concernant le point 5 de l'ordre du jour, relatif à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, le Secrétaire général adjoint a présenté la note TD/B/WP/133 sur la consolidation des programmes et des activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités. Il a particulièrement souligné l'importance des cours de formation sur les grandes questions économiques internationales, considérés comme la priorité à court terme du secrétariat au titre du mandat énoncé au paragraphe 166 du Plan d'action.
4. Concernant le point 4 de l'ordre du jour et la question de la viabilité financière de certains programmes de coopération technique, le Secrétaire général adjoint a rappelé que le Groupe de travail avait convenu que la viabilité financière exigeait une solution globale et intégrée. Le secrétariat proposait de poursuivre l'examen de cette question en organisant des consultations avec des bénéficiaires des programmes et des donateurs.
5. Au titre du point 6 de l'ordre du jour sur l'évaluation de programmes de coopération technique, le Groupe de travail examinerait pour la première fois la suite donnée aux évaluations approfondies réalisées et aux recommandations en découlant. Les programmes en question avaient trait au droit et à la politique de la concurrence (TD/B/WP/130) ainsi qu'à la stratégie relative aux pôles commerciaux (TD/B/WP/128). Le Groupe de travail examinerait aussi l'évaluation du programme EMPRETEC (TD/B/WP/129); à cette occasion, il avait été fait appel à des participants extérieurs, ce qui avait contribué à renforcer le processus d'évaluation de la CNUCED.

6. Enfin, le point 7 de l'ordre du jour, relatif au financement de la participation d'experts à des réunions d'experts organisées sous l'égide du Conseil du commerce et du développement, faisait l'objet d'une note d'information publiée sous la cote TD/B/WP/131.

7. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a déploré la distribution tardive de la documentation du Groupe de travail. Elle était déçue par le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux pôles commerciaux et regrettait que le processus prévoyant l'arrêt du programme relatif aux pôles commerciaux n'ait pas été mené à son terme.

8. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Brésil) a dit que les activités de coopération technique de la CNUCED étaient indispensables à la consolidation des politiques nationales de développement et à l'intégration des pays membres de son groupe dans l'économie mondiale. Tout en se félicitant de l'augmentation sensible des dépenses globales de coopération technique, il demeurait préoccupé par la faible part de ces dépenses consacrée à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Il a néanmoins salué les efforts déployés par le secrétariat pour répartir de manière plus équilibrée entre les différentes régions les activités de coopération technique. Celles-ci devraient répondre aux besoins particuliers des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires et leur apporter un appui technique plus efficace; le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devait à cette fin être renforcé.

9. Par ailleurs, le Groupe latino-américain et caraïbe considérait qu'une grande partie des ressources nécessaires à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence devrait provenir du budget ordinaire de la CNUCED, afin que les activités prescrites puissent être exécutées sans difficulté dans des conditions normales.

10. Le Groupe latino-américain et caraïbe réitérait également son soutien à la mise en œuvre de l'initiative BIOTRADE, dont les activités renforcées contribueraient à la croissance économique de la région en permettant une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, en créant des débouchés commerciaux et en favorisant une mise en valeur durable des ressources biologiques. Ces activités aussi devraient être financées sur le budget ordinaire.

11. Le Groupe latino-américain et caraïbe souscrivait aux recommandations de l'équipe d'évaluation du programme EMPRETEC et espérait que la région continuerait de bénéficier de ce programme. Concernant la viabilité financière de certains programmes de coopération technique de la CNUCED, il réaffirmait que quatre grandes sources de financement devaient être envisagées : a) budget-programme; b) appui aux programmes; c) contributions extrabudgétaires de donateurs; d) redevances annuelles de maintenance.

12. La porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Philippines) a souligné le rôle de catalyseur joué par les services de coopération technique de la CNUCED dans le processus de développement des pays en développement et dans leur intégration à l'économie mondiale. Dans ce contexte, il importait que la communauté internationale redouble d'efforts pour mobiliser des ressources et que les donateurs maintiennent leur appui aux activités de coopération technique de la CNUCED. Le Groupe asiatique notait avec satisfaction que, globalement, les projets de coopération technique exécutés au profit des pays en développement en général et des PMA en particulier avaient été plus nombreux et plus variés.

13. Concernant la viabilité financière de certains programmes, le secrétariat devrait réaliser une étude détaillée sur les coûts et les conditions du maintien de ces programmes. C'est à partir de cette étude que le Groupe de travail pourrait commencer à définir les modalités de leur viabilité financière. Il importait néanmoins que la notion de recouvrement des coûts appliquée à ces programmes ne soit pas étendue à d'autres types d'activités de coopération technique de la CNUCED. Il faudrait aussi envisager d'appliquer un traitement spécial aux pays les moins avancés et aux petits pays.

14. Le Groupe asiatique se félicitait de la consolidation au cours des dernières années du processus d'évaluation de la CNUCED, qui avait contribué à rationaliser l'exécution des activités de coopération technique. L'évaluation d'EMPRETEC venait à point nommé, et les activités relatives à ce programme devraient être réparties de manière plus équilibrée entre les différents groupes régionaux.

15. La porte-parole a préconisé que l'on étudie les moyens d'intégrer les travaux d'analyse et la coopération technique dans différents domaines prioritaires : exportations agricoles, transfert de technologie, reconnaissance internationale des droits sur les connaissances traditionnelles et mécanismes de partage des bénéfices. La participation d'experts de pays en développement, rendue possible par des économies ponctuelles, avait contribué à l'intégration des travaux d'analyse, de la coopération technique et des activités relevant du mécanisme intergouvernemental. Il faudrait trouver les moyens de poursuivre cette assistance.

16. Le porte-parole du **Groupe africain** (Éthiopie) a souligné avec force que, de l'avis de son groupe, l'assistance technique que fournissait la CNUCED en faisait un centre d'excellence dans son domaine de compétence. Les activités de coopération technique de la CNUCED étaient plus indispensables que jamais au soutien des efforts déployés par les pays africains pour participer avec profit au commerce mondial, tout en contribuant à renforcer les capacités de ces pays. On ne pouvait que se féliciter de l'augmentation globale du volume de l'assistance technique, mais il était regrettable que les contributions aux fonds d'affectation spéciale et la part de l'Afrique dans le total des dépenses de coopération technique de la CNUCED aient diminué; le porte-parole a demandé aux donateurs d'accroître leurs contributions. Le Groupe africain avait en revanche noté avec satisfaction que la part des pays les moins avancés avait atteint le niveau convenu de 40 % et que l'objectif initial avait été dépassé en ce qui concernait les contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA; il tenait à exprimer sa profonde gratitude aux pays versant des contributions au Fonds et se déclarait confiant quant à la reconstitution des ressources.

17. S'agissant de la viabilité financière de certains programmes de coopération technique de la CNUCED, le Groupe africain était disposé à participer à un débat de suivi sur ce sujet dans le but de trouver une solution durable. Se référant au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, le porte-parole a engagé le secrétariat à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires.

18. Concernant la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, le Groupe africain ne doutait pas que le Groupe de travail saurait formuler les directives nécessaires.

19. Le Groupe africain félicitait le secrétariat de ses efforts constants pour faire de l'évaluation des programmes de coopération technique un processus plus participatif. À ce propos, le fonctionnement des pôles commerciaux en Afrique devait être amélioré en priorité. Pour ce qui était de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC, le Groupe africain était favorablement impressionné par la méthode employée et espérait que les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation seraient pleinement mises en œuvre.

20. Le représentant du **Japon** a noté avec satisfaction que la part des dépenses de coopération technique allant aux PMA avait été portée à 40 % et a souligné que les activités en faveur de ces pays devaient demeurer prioritaires. Il a demandé des précisions au secrétariat sur le bilan approfondi dont avaient fait l'objet 15 publications relevant de la coopération technique, ainsi que sur les directives concernant la coopération entre l'ONU et le secteur des entreprises rendues publiques par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en juillet 2000.

21. Le représentant de la **Chine** a souligné les bons résultats des activités de coopération technique de la CNUCED et s'est félicité de l'augmentation des dépenses. Il s'est également félicité de la part accrue des activités consacrées aux PMA. En revanche, il a constaté avec inquiétude que les contributions aux fonds d'affectation spéciale avaient diminué et a engagé les pays développés donateurs à augmenter leurs contributions afin d'assurer un appui financier stable aux activités de coopération technique de la CNUCED. Enfin, il a noté les déséquilibres existant dans la répartition des activités de coopération technique entre les différents programmes de la CNUCED.

22. En réponse aux observations faites par la porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine au sujet de la viabilité financière de certains programmes de coopération technique, le représentant de la **Suisse** a souligné que ces programmes revêtaient un caractère très spécial puisqu'ils dégageaient des ressources et n'étaient pas limités dans le temps. En outre, le principe du recouvrement partiel des coûts n'avait rien de nouveau et était déjà en vigueur dans d'autres organisations. Entériner ce concept permettrait de renforcer le caractère participatif de ces programmes et d'en garantir la bonne exécution. Rappelant que cette question avait déjà été longuement examinée au Groupe de travail, le représentant a dit que son pays était déçu par l'absence de toute décision sur ce point. La Suisse n'en continuerait pas moins d'insister sur l'importance qu'il y avait à adopter ce concept.

23. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé des éclaircissements sur les soldes négatifs apparaissant pour plusieurs projets dans certains tableaux contenus dans la documentation dont était saisi le Groupe de travail. Elle a également demandé des éclaircissements sur le recul apparent de la part de toutes les régions dans la ventilation de l'assistance technique.

24. En réponse au représentant du Japon, le **Chef du Service de la gestion des ressources** a proposé d'examiner au titre du point 6 de l'ordre du jour la question de l'évaluation des publications relevant de la coopération technique; quant aux directives sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le monde des affaires, des exemplaires en seraient mis à la disposition du Groupe de travail. En réponse aux questions posées par la représentante des États-Unis d'Amérique, il a indiqué que les chiffres négatifs correspondaient non pas à un dépassement de dépenses, mais à des ajustements comptables concernant des obligations

honorées en 1998 mais comptabilisées ultérieurement, en 1999. La diminution apparente des parts régionales était imputable à un accroissement des activités interrégionales résultant d'une dotation exceptionnelle au titre de la section 21 du Compte d'épargne et à la mise en route d'activités financées sur le Compte pour le développement. Les activités à caractère interrégional avaient également pris de l'ampleur à la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, en raison pour l'essentiel du projet sur les accords internationaux d'investissement. En conclusion, il a appelé l'attention du Groupe de travail sur le tableau II du document TD/B/46/3/Add.2, et a souligné qu'il fallait d'analyser les chiffres en valeur absolue plutôt qu'en termes de parts régionales.

Chapitre I

ÉVALUATION DE PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Point 6 de l'ordre du jour

25. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante :

"Évaluation du programme EMPRETEC de la CNUCED" (TD/B/WP/129);

"Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation approfondie des activités de coopération technique concernant le droit et la politique de la concurrence" (TD/B/WP/130);

"Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux" (TD/B/WP/128);

"Transfer of the ETO system to a non-profit entity" (TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1).

26. Le **Chef du Groupe des programmes, de la planification et de l'évaluation** a dit qu'une évaluation reposant sur le cadre logique et une approche participative constituait désormais un élément à part entière de l'examen des programmes de coopération technique. Le contenu du rapport d'évaluation du programme EMPRETEC relevait de la seule et entière responsabilité de l'équipe d'évaluation, à laquelle son groupe n'avait fourni que des conseils méthodologiques et un appui logistique. Le Groupe de travail aurait à décider du prochain programme de coopération technique devant faire l'objet d'une évaluation approfondie, mais cette évaluation ne pourrait être réalisée que si des ressources suffisantes étaient disponibles.

27. Le **professeur Jean-Émile Denis** a présenté le rapport sur l'évaluation du programme EMPRETEC de la CNUCED (TD/B/WP/129), au nom de l'équipe d'évaluation. Le programme EMPRETEC, qui avait pour objectif de contribuer au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement, avait souffert d'une longue période de flottement après son transfert de New York à Genève. En dépit d'une forte demande sur le terrain, cette situation avait créé un vide dans l'appui que l'équipe centrale à la CNUCED devait apporter aux activités sur le terrain, et les programmes nationaux avaient quasiment été abandonnés à eux-mêmes, ce qui avait considérablement amoindri la viabilité intrinsèque du programme. Toutefois, l'équipe d'évaluation avait également constaté que de nombreux directeurs de programmes nationaux EMPRETEC appréciaient les compétences et le dynamisme de l'équipe centrale à Genève. Le coût global du programme pour la CNUCED, financé à la fois sur le budget ordinaire et sur des fonds extrabudgétaires – non compris toutefois des coûts annexes tels que les frais d'impression, la location de bureaux et les télécommunications – était d'environ 3,5 millions de dollars É.-U. par an, dont 10 % financés sur le budget ordinaire. L'équipe d'évaluation avait analysé des données provenant de sept pays sur les huit qui possédaient une expérience appréciable du fonctionnement du programme. Les recommandations formulées dans le rapport étaient axées sur le renforcement de deux aspects fondamentaux : la viabilité organique et la constitution de réseaux internationaux. La mise en œuvre de ces recommandations signifierait que l'actuel rôle de conseil de l'équipe centrale à la CNUCED devrait évoluer dans le sens d'une plus grande responsabilité de l'exécution des programmes.

28. L'**administrateur chargé de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a remercié l'Équipe d'évaluation de son rapport, aussi précis que détaillé, dans lequel elle avait su saisir l'essence de ce programme complexe. Il souscrivait pleinement à ce rapport et jugeait les recommandations extrêmement pertinentes. Il avait l'intention de le faire distribuer aux directeurs des programmes nationaux EMPRETEC.

29. Le **chef de la section du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs** a présenté le rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation approfondie des activités de coopération technique concernant le droit et la politique de la concurrence (TD/B/WP/130). Il a évoqué les nombreuses réunions régionales qui avaient été organisées en préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, prévue en septembre 2000; bien que cela puisse sembler aller à l'encontre de la recommandation faite dans le rapport d'évaluation de privilégier les programmes nationaux par rapport aux séminaires régionaux, les activités de cette année constituaient en fait une exception due à la tenue de la Conférence de révision et ce niveau élevé d'activités régionales ne formerait pas une tendance à long terme. Il a également attiré l'attention sur le fait que le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/386) prévoyait des mandats plus larges qu'il n'était envisagé dans le rapport d'évaluation.

30. Le **Chef du service de l'information et de la formation** a présenté le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux (TD/B/WP.128) et la note intitulée "Transfer of the ETO system to a non-profit entity" (TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1). La stratégie relative aux pôles commerciaux comprenait deux plans d'action visant à aider les pôles commerciaux à devenir autonomes : l'un concernait la rénovation du GTPNet, l'autre le développement des capacités des pôles commerciaux. Des progrès satisfaisants avaient été enregistrés pour le premier, mais il n'en allait pas de même pour le second, faute de ressources extrabudgétaires. Il n'avait donc pas été possible de concevoir un module intégré de renforcement des capacités, et il avait fallu recourir à une assistance ponctuelle dans le contexte de projets nationaux. Comme le Groupe de travail l'avait demandé l'année précédente, le rapport présentait différentes options pour le transfert de la gestion du système ETO à une entité compétente à but non lucratif. Le secrétariat considérait qu'une fédération internationale des pôles commerciaux serait à cet égard la meilleure solution pour préserver les intérêts des pôles commerciaux. En réponse à une demande formulée par une délégation, le secrétariat a fourni, dans un document de séance, des renseignements plus détaillés sur différents organismes à but non lucratif.

31. Le représentant du **Brésil** a souligné l'importance que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier le Brésil, attachaient au programme EMPRETEC. Un grand nombre de PME avait participé à ce programme – plus de 20 000 entreprises au Brésil, dont 5 000 environ pour la seule année 1999. En raison de ce succès, le Gouvernement brésilien apporterait une contribution au programme à hauteur de 2,5 millions de dollars É.-U. environ en l'an 2000. Le représentant a remercié l'équipe d'évaluation de son excellent rapport, qui témoignait de l'originalité du programme et de sa contribution au développement des PME. Ce rapport indiquait que l'information fournie tout comme l'appui de l'équipe centrale de Genève aux programmes nationaux était insuffisant, en particulier dès lors qu'un programme national

était bien lancé, ce qui était en grande partie imputable au flottement causé par le transfert du programme. Le représentant souscrivait aux recommandations visant à renforcer le rôle de l'équipe centrale à la CNUCED concernant le suivi et l'évaluation des programmes nationaux, la conception et la mise à jour du matériel pédagogique et la mise en place de réseaux internationaux. Il faudrait, pour cela, adopter des indicateurs comparatifs pour l'évaluation des programmes. Parallèlement au renforcement de l'équipe centrale, des compétences pouvaient être recherchées auprès des programmes nationaux et sur le terrain. Toutes les recommandations étaient réalistes et applicables. Le représentant a demandé que le Groupe de travail les approuve, et que les ressources nécessaires soient mobilisées en faisant appel au budget ordinaire ou à d'autres sources.

32. La représentante de la **Jamaïque** s'est félicitée du rapport intérimaire sur la stratégie relative aux pôles commerciaux et a réaffirmé l'importance de ce programme pour les pays latino-américains et caraïbes, et pour la Jamaïque en particulier. Les pôles commerciaux avaient sensiblement contribué à l'expansion de l'activité des PME, mais beaucoup restait à faire, notamment dans le domaine du renforcement des capacités. Elle a remercié le secrétariat de son appui au forum régional, et des mesures prises pour rénover le GTPNet. Toutefois, le transfert des activités sur le nouveau GTPNet avait posé quelques problèmes, et la Jamaïque était disposée à servir de pays test pour ce transfert. La représentante s'est déclarée préoccupée par le manque de ressources extrabudgétaires, qui avait freiné le développement des capacités des pôles commerciaux prévu dans la stratégie. Si le forum régional pouvait contribuer au développement technologique des différents pôles commerciaux, le secrétariat de la CNUCED devait quant à lui accroître son assistance pour ce qui avait trait à la gestion. La représentante s'est déclarée favorable au transfert du système ETO à une fédération internationale des pôles commerciaux. À cet égard, il était important de tenir pleinement compte des avis des pôles commerciaux eux-mêmes, et le Groupe de travail devrait attendre, pour prendre une décision, que la réunion des directeurs de pôles commerciaux prévue en novembre ait eu lieu.

33. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a remercié l'équipe d'évaluation et le secrétariat. L'évaluation jouait un rôle extrêmement important dans les activités de la CNUCED, et elle s'est félicitée de la coopération qui s'était récemment établie dans ce domaine avec l'Agency for International Development des États-Unis. Concernant le programme EMPRETEC, la représentante a suggéré que le programme pourrait être mieux appliqué dans un environnement plus directement en rapport avec le système commercial international proprement dit. Elle avait constaté que le programme d'assistance technique sur le droit et la politique de la concurrence avait bien fonctionné. Pour ce qui était du programme relatif aux pôles commerciaux, elle a déploré que les options concernant le transfert du système ETO présentées dans le rapport intérimaire soient extrêmement faibles et que ce rapport ait manifestement privilégié une option, à savoir celle du transfert à la Fédération internationale des pôles commerciaux. Le principal problème était que, en dépit de longues années de discussion, cette fédération internationale n'existait toujours pas. En outre, la représentante ne comprenait pas pourquoi le Groupe de travail devrait attendre que la réunion des directeurs de pôles commerciaux ait eu lieu. Le secrétariat aurait dû consulter les pôles commerciaux sur cette question durant l'année qui s'était écoulée depuis que le Groupe de travail en avait débattu pour la dernière fois. Elle a recommandé que l'on envisage de transférer immédiatement le système ETO à un autre organisme, par exemple le Centre du commerce international ou l'une des organisations à but non lucratif indiquées dans le document de séance.

34. Le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a souligné que l'évaluation était très utile aux États membres et que c'était la meilleure façon de savoir ce qui s'était passé. L'approche participative avait donné d'excellents résultats et devait continuer d'être utilisée. Le représentant souhaitait que davantage de ressources du budget ordinaire soient affectées aux évaluations, même si le recours à des sources extrabudgétaires était acceptable. Le manque de fonds ne devait pas être un obstacle. L'évaluation était aussi importante lorsqu'il était nécessaire de réorienter un programme de coopération technique, ou d'achever une phase d'un programme. L'Union européenne recommandait que la prochaine évaluation porte sur le programme TRAINMAR.

35. Le représentant de l'**Uruguay** a remercié l'équipe d'évaluation pour son rapport. Il a souligné l'importance que son pays attachait au programme EMPRETEC, qui avait beaucoup contribué au développement des PME, ainsi que la nécessité de renforcer ce programme. Comme le représentant du Brésil, il a estimé que l'appui aux programmes nationaux avait été insuffisant; la CNUCED devrait redoubler d'efforts pour suivre et évaluer les programmes, et actualiser le matériel pédagogique. Il espérait que le Groupe de travail adopterait les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, que des mesures spécifiques seraient prises pour leur mise en œuvre et que des fonds seraient mobilisés, qu'il s'agisse de ressources du budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires.

36. Le représentant du **Sénégal** a remercié l'équipe d'évaluation et le secrétariat. Il était satisfait de l'évaluation du programme EMPRETEC et souhaitait être assuré de la poursuite du programme, afin que les pays africains francophones puissent, comme les pays latino-américains, en bénéficier. Concernant le programme relatif aux pôles commerciaux, il était notoire que le pôle commercial du Sénégal avait obtenu des résultats très satisfaisants et avait su dynamiser le secteur privé et d'autres acteurs du marché. Il ne fallait pas oublier que le programme avait contribué, en encourageant la croissance des PME, non seulement au développement économique, mais aussi au progrès social dans le pays. Le Sénégal soutenait le programme, et le représentant espérait que les activités d'appui aux pôles commerciaux des pays africains francophones se poursuivraient. Pour ce qui était du système ETO, il préférerait un transfert à la Fédération internationale des pôles commerciaux, par l'intermédiaire d'associations régionales de pôles commerciaux. Le représentant a déploré que la CNUCED n'ait pas su faire mieux connaître les avantages du programme relatif aux pôles commerciaux, et a précisé que le Sénégal souhaitait partager son expérience positive, en particulier avec d'autres pays africains francophones.

37. Après avoir remercié l'équipe d'évaluation et le secrétariat, le représentant de la **Malaisie** a dit qu'il souscrivait aux recommandations, contenues dans le rapport d'évaluation du programme EMPRETEC, qui visaient à renforcer et à élargir ce programme. Celui-ci devait bénéficier d'un financement adéquat, de façon à pouvoir être élargi aux pays asiatiques. Pour cela, il fallait renforcer de manière générale les effectifs de la CNUCED. La Malaisie pouvait contribuer aux activités relatives au développement des entreprises à la CNUCED en apportant à celle-ci son expérience.

38. Le représentant de l'**Égypte** a remercié le secrétariat pour le programme relatif aux pôles commerciaux, et a dit que son pays reconnaissait à leur juste valeur les efforts que représentait ce programme. S'il existait un petit nombre de pôles commerciaux en Égypte, de nombreux pôles commerciaux en Afrique restaient inactifs, et il était important de les aider à devenir

opérationnels. La stratégie avait été adoptée par le Groupe de travail lui-même, et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre devaient donc être mobilisées. Le représentant a remercié le secrétariat de sa décision d'améliorer et de renforcer ses activités sur le commerce électronique.

39. Le représentant de la **Colombie** a remercié l'équipe d'évaluation et a estimé, en accord avec d'autres délégations latino-américaines, que les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du programme EMPRETEC devaient être adoptées. Le Groupe de travail devait non seulement approuver ces recommandations, mais aussi en appuyer la mise en œuvre.

40. Le représentant de l'**Espagne**, prenant la parole en tant que membre de l'équipe d'évaluation du programme EMPRETEC, a remercié les délégations et a dit que les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation visaient à recentrer les activités du programme de façon à en renforcer les éléments fondamentaux.

41. Le représentant de l'**Égypte**, parlant en sa qualité de membre de l'équipe d'évaluation du programme EMPRETEC, a dit que ce programme pouvait également bénéficier d'un renforcement de ses activités relatives au commerce, qui pourraient notamment comprendre un module de formation sur les questions commerciales, du fait qu'il était exécuté par la CNUCED. Il a reconnu, en accord avec le représentant de la Malaisie, que le programme devrait être proposé à davantage de pays asiatiques, ce qui en améliorerait la diffusion géographique.

42. La **Chef du Service de la technologie et des entreprises** a estimé que le rapport d'évaluation du programme EMPRETEC était objectif et exact et que les recommandations formulées étaient utiles. En réponse aux préoccupations exprimées par le représentant du Sénégal, elle a indiqué que la CNUCED souhaitait améliorer la diffusion géographique du programme. Répondant à la suggestion faite par la représentante des États Unis d'Amérique, elle a déclaré qu'elle ne voyait pas en quoi il serait bénéfique pour le programme d'être rattaché à une organisation s'occupant principalement du système commercial international, car le développement des entreprises était une question aux dimensions multiples, nécessitant une large prise en compte des questions de développement. Elle a remercié le représentant de la Malaisie de l'offre de son pays de partager son expérience du développement des entreprises, s'agissant en particulier des aspects relatifs au transfert de technologie.

43. Le **Chef du Service de l'information et de la formation** a dit qu'il tiendrait pleinement compte des vues exprimées par les délégations dans les activités futures du programme relatif aux pôles commerciaux. Tout avait été mis en œuvre pour évaluer les diverses options présentées dans le rapport intérimaire pour le transfert du système ETO, et les suggestions en la matière n'avaient pas été faites sans justification réelle. Par exemple, plusieurs entreprises du secteur privé avaient dans le passé essayé de s'emparer du système pour en faire une activité lucrative, et la suggestion de transférer le système ETO à la Fédération internationale des pôles commerciaux visait à protéger le système contre de telles tentatives. L'une des raisons pour lesquelles la Fédération internationale n'existait pas encore avait trait aux objections soulevées précédemment par des États membres en raison du faible nombre de pôles commerciaux opérationnels. Toutefois, des progrès considérables avaient été accomplis dans la mise en place d'associations régionales de pôles commerciaux. À cet égard, la stratégie prévoyait la création de la Fédération internationale vers mars 2002, mais la proposition de transférer le système ETO à cette fédération internationale avait été faite dans l'hypothèse où la fédération pourrait être créée bien avant.

Chapitre II

DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

44. À sa séance plénière de clôture, le 15 septembre 2000, le Groupe de travail a approuvé cinq projets de décision portant sur les points 3 à 7 de l'ordre du jour, en vue de leur adoption par le Conseil du commerce et du développement. (Pour le texte des projets de décision, voir l'annexe I.)
45. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session. (Pour l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe II.)
46. Enfin, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport - document TD/WP/47/L.97 - et a autorisé le Rapporteur à le compléter en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

47. La trente-sixième session du Groupe de travail a été ouverte par M. Y. Afanassiev (Fédération de Russie), Président du Groupe de travail à sa trente-cinquième session.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

48. À sa 138ème séance (séance d'ouverture), le Groupe de travail a élu M. Frederico Alberto Cuello (République dominicaine) Président et M. Jennes H. A. C. De Mol (Pays-Bas) Vice-Président/Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

49. Également à sa 138ème séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session (TD/B/WP/127), tel que modifié oralement par le représentant de la France parlant au nom de l'Union européenne. L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Examen de la viabilité financière de certains programmes et activités de coopération technique, conformément au paragraphe 164 viii) du Plan d'action, afin d'assurer la mobilisation de ressources suffisantes
5. Application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
6. Évaluation de programmes de coopération technique :
 - a) EMPRETEC
 - b) Suivi des évaluations
 - i) Droit et politique de la concurrence
 - ii) Pôles commerciaux
 - c) Coopération technique et examen à mi-parcours
7. Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions de la CNUCED

8. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

PROJETS DE DÉCISION APPROUVÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL EN VUE DE LEUR ADOPTION PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT

Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement (TD/B/47/2 et Add.1 et 2), ainsi que du plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2001 (TD/B/47/8); regrette que certains documents n'aient pas été traduits ces dernières années et demande au secrétariat de faire tout son possible pour que ces documents soient traduits dans les langues officielles en temps voulu à l'avenir; et note avec satisfaction que le volume d'activités de coopération technique réalisées par la CNUCED a atteint un niveau sans précédent en 1999;
2. Exprime ses remerciements aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leurs contributions et leur demande de continuer de verser des contributions pour que la CNUCED puisse répondre aux demandes émanant de toutes les régions et fournir une assistance technique de qualité;
3. Note que le niveau des contributions de fonds d'affectation spéciale a diminué en 1999, et que l'essentiel de ces contributions provient d'un tout petit nombre de pays donateurs; demande à tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux d'augmenter leurs contributions de fonds d'affectation spéciale, de les rendre plus prévisibles et de les inscrire dans une perspective à plus long terme;
4. Note avec satisfaction que le niveau et la part des dépenses de coopération technique consacrées aux PMA ont augmenté, et demande aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de continuer de contribuer aux activités de coopération technique de la CNUCED en faveur de ces pays en proportion de leurs besoins et de la priorité qui leur a été affectée par les États membres dans le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/386);
5. Prie le secrétariat, en consultation avec les États membres, de redoubler d'efforts pour parvenir à une meilleure répartition des activités de coopération technique entre les diverses régions, en tenant compte de leurs besoins respectifs;
6. Note les efforts réalisés par le secrétariat pour diversifier et améliorer sa base de données de consultants et d'experts, et en particulier en élargir la couverture géographique; demande instamment au secrétariat de redoubler d'efforts pour utiliser au maximum les capacités des pays en développement, y compris les compétences locales et régionales, pour l'exécution

des activités de coopération technique; et invite les pays en développement à communiquer au secrétariat des noms d'experts;

7. Demande au secrétariat d'envisager, en consultation avec les donateurs et les bénéficiaires et chaque fois que cela est possible et souhaitable, de regrouper les activités et de formuler des projets-cadres de façon à renforcer la coordination interne et la coordination entre les donateurs, à dégager des économies d'échelle, et à soutenir la coopération entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional;

8. Encourage le secrétariat à poursuivre et, le cas échéant, élargir, les diverses consultations qu'il mène avec les États membres intéressés sur les activités de coopération technique de la CNUCED, consultations qui devraient être transparentes et ouvertes, et lui demande de faire rapport chaque année en la matière au Groupe de travail;

9. Exprime sa satisfaction au secrétariat pour les efforts déployés concernant l'élaboration du plan indicatif des activités de coopération technique de la CNUCED pour 2001 – document TD/B/47/8-TD/B/WP/132; prie le secrétariat de publier une version révisée de ce document en tenant compte des observations faites par le Groupe de travail à sa trente-sixième session; et lui demande également de faire figurer, dans le plan indicatif des activités de coopération technique de la CNUCED pour 2002, des informations sur les réactions des donateurs au plan indicatif pour 2001;

10. Note avec satisfaction l'adoption d'un programme informatisé (PROMS+), et demande au secrétariat d'utiliser le plus largement possible ce programme, en tant qu'instrument additionnel, pour renforcer la coordination interne ainsi que la supervision centrale, et assurer le suivi des activités de coopération technique, notamment pour l'établissement des rapports pertinents;

11. Prie le secrétariat d'uniformiser la présentation des propositions de projet et des rapports intérimaires communiqués aux donateurs et aux bénéficiaires et d'y inclure systématiquement des indicateurs de résultats, des analyses d'impact et des évaluations, et se félicite en outre des informations fournies par des pays bénéficiaires concernant les incidences des activités de coopération technique de la CNUCED;

12. Demande au secrétariat d'indiquer, dans les descriptifs de projet, les liens qui existent entre chaque projet et ses travaux de recherche et d'analyse, en vue de renforcer l'intégration entre ces travaux et les activités de coopération technique.

**EXAMEN DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DE CERTAINS PROGRAMMES
ET ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE, CONFORMÉMENT
AU PARAGRAPHE 164 viii) DU PLAN D'ACTION, AFIN D'ASSURER
LA MOBILISATION DE RESSOURCES SUFFISANTES**

Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Recommande au Secrétaire général de la CNUCED de constituer rapidement des groupes consultatifs pour les programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM; ces groupes seraient composés de représentants compétents des États membres intéressés, y compris de représentants de donateurs et de bénéficiaires actuels et potentiels, et du secrétariat; ils conseilleront le Secrétaire général sur tout un ensemble de questions concernant ces programmes, s'agissant notamment des différentes possibilités d'en assurer la viabilité financière;
2. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'envisager de créer un fonds d'affectation spéciale pour le SYGADE afin d'assurer le financement de l'équipe centrale de ce programme, et de faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les différentes options et modalités de fonctionnement de ce fonds.

**APPLICATION DU PARAGRAPHE 166 DU PLAN D'ACTION ADOPTÉ
À LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend note du rapport sur le renforcement des programmes et activités de la CNUCED relatifs au renforcement des capacités (TD/B/WP/133), du 4 septembre 2000, et invite le coordonnateur désigné par le Secrétaire général à poursuivre ses activités relatives à l'application du paragraphe 166;
2. Note que le budget approuvé pour la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001 ne prévoit pas de ressources au budget ordinaire pour l'organisation de cours réguliers de formation ou de ressources extrabudgétaires pour l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de la CNUCED (TD/386);
3. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à rechercher de toute urgence les ressources nécessaires pour élaborer et diffuser trois cours de formation en 2001, en explorant diverses modalités de financement, y compris le budget-programme de l'ONU, en particulier les chapitres 21 (Programme ordinaire de coopération technique) et 33 (Compte pour le développement), l'utilisation de contributions volontaires et une combinaison des deux;
4. Note avec regret que les propositions chiffrées détaillées demandées au paragraphe 166 du Plan d'action ne sont pas encore disponibles, et demande au secrétariat de les présenter au plus tard à la prochaine session du Groupe de travail;
5. Réaffirme l'importance qu'il attache à une application rapide et intégrale du paragraphe 166 du Plan d'action de la CNUCED, et prie instamment le Secrétaire général de la CNUCED de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin dans le contexte de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

ÉVALUATION DE PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Se déclare satisfait du renforcement du processus d'évaluation à la CNUCED par l'intégration, systématique, à la fois du cadre logique et de méthodes d'évaluation participative, et invite le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre dans cette voie;
2. Souligne l'importance d'un financement adéquat, au moyen de ressources provenant du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, du processus d'évaluation à la CNUCED, et invite le secrétariat à prévoir des activités d'évaluation dans le budget des différents programmes, le cas échéant;

a) Programme EMPRETEC

3. Se félicite de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC (TD/B/WP/129), loue la qualité du travail réalisé par l'équipe d'évaluation ainsi que le soutien fourni par le secrétariat et les programmes nationaux pour l'établissement du rapport d'évaluation, souscrit aux recommandations figurant dans ce rapport et demande instamment au Secrétaire général de la CNUCED de les mettre en œuvre et de faire rapport à ce sujet au Groupe de travail à sa session de 2001 consacrée aux activités de coopération technique;
4. Souligne la nécessité de mettre en œuvre ces recommandations afin de renforcer le programme EMPRETEC, condition indispensable à une plus grande efficacité du programme;
5. Invite le secrétariat, dans la mesure où les ressources le permettent et après avoir consolidé et amélioré le programme, à élargir la portée géographique du programme EMPRETEC, en particulier en Afrique et en Asie, et à cet égard l'invite à exploiter le plus largement possible l'expérience nationale accumulée dans les pays de ces deux régions ainsi que dans des pays d'Amérique latine;
6. Invite le secrétariat à renforcer sa coopération avec d'autres organisations et entités s'occupant du développement de l'entrepreneuriat de façon à tirer pleinement parti des synergies potentielles;
7. Prie le secrétariat de la CNUCED d'améliorer la diffusion de l'information sur le programme EMPRETEC et d'informer les délégations à Genève de la tenue des réunions annuelles de directeurs EMPRETEC;

b) Suivi des évaluations

i) Droit et politique de la concurrence

8. Prend note du rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation du programme d'activités de coopération technique concernant le droit et la politique de la concurrence (TD/B/WP/130) et invite le secrétariat à poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations;

ii) Pôles commerciaux

9. Prend note du document intitulé "Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux : rapport intérimaire" (TD/B/WP/128) et du document intitulé "Transfer of the ETO system to a non-profit entity" (TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1);

10. Appuie la création d'une fédération internationale de pôles commerciaux pleinement représentative, conformément à la stratégie du programme relatif aux pôles commerciaux approuvée à la trente-quatrième session du Groupe de travail;

11. Prie le secrétariat d'établir un document détaillé sur l'option 1 - transfert du système ETO à une fédération internationale de pôles commerciaux (FIPC) - qui devrait être distribué pour information aux membres du Groupe de travail avant la fin d'octobre 2000;

12. Prie le secrétariat d'engager immédiatement le processus d'appel d'offres, conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, pour le transfert du système ETO à une organisation sans but lucratif appropriée, en précisant que le système ETO pourrait être transféré à la FIPC une fois celle-ci constituée;

13. Prie le secrétariat à poursuivre ses consultations avec les pôles commerciaux à l'occasion de la réunion mondiale de directeurs de pôles commerciaux prévue en novembre 2000, concernant le transfert du système ETO à la FIPC;

14. Réaffirme sa décision de prier le secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du programme relatif aux pôles commerciaux selon le calendrier convenu;

15. Invite les pays donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires pour le financement de projets de renforcement des capacités devant permettre d'atteindre cet objectif, comme indiqué dans la stratégie approuvée;

16. Prie le secrétariat de faire rapport au Groupe de travail à sa session d'automne de 2001 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, concernant notamment les travaux entrepris et les activités à entreprendre ainsi que les aspects financiers de la stratégie;

c) Coopération technique et examen à mi-parcours

17. Prie le secrétariat d'élargir la méthode du cadre logique à l'ensemble des projets, de façon que toute l'information nécessaire soit disponible pour l'examen à mi-parcours;

d) Évaluations futures

18. Décide qu'une évaluation approfondie du programme TRAINMAR sera présentée au Groupe de travail à sa session de 2001 consacrée aux activités de coopération technique.

**FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION
AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED**

Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Souligne les effets positifs de la participation accrue d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED en 1999 grâce aux ressources allouées par l'Assemblée générale pour financer cette participation, s'agissant à la fois de la qualité des débats et de la représentation géographique des participants, notamment de participants des PMA;
2. Affirme l'importance qu'il attache aux moyens de financer dans des conditions prévisibles la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, compte tenu de l'expérience positive enregistrée jusqu'ici;
3. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à rechercher de toute urgence les ressources nécessaires pour financer la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED prévues en 2001;
4. Demande instamment au Secrétaire général de la CNUCED de prendre toutes les mesures nécessaires pour financer la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, notamment dans le contexte de l'établissement de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;
5. Note l'importance et la nécessité de conserver les modalités qui ont été approuvées pour le financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED.

Annexe II

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme de travail : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
4. Fonds d'affectation spéciale du SYGADE
5. Suivi de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
6. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

PARTICIPATION¹

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Italie
Brésil	Japon
Chine	Pays-Bas
Croatie	République dominicaine
Égypte	Sri Lanka
États-Unis d'Amérique	Suède
Fédération de Russie	Suisse
Inde	Zambie
Indonésie	

2. Les États membres ci-après de la CNUCED, non membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur :

Allemagne	Malaisie
Angola	Malte
Arabie saoudite	Nigéria
Bélarus	Pakistan
Bolivie	Panama
Colombie	Paraguay
Costa Rica	Philippines
Cuba	République arabe syrienne
Espagne	République populaire démocratique de Corée
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Thaïlande
Guinée	Trinité-et-Tobago
Haïti	Uruguay
Luxembourg	Venezuela
Madagascar	

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Communauté européenne
Ligue des États arabes

4. L'organisation internationale suivante était représentée à la session :

Organisation mondiale du commerce

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.43.

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS

TD/B/WP/125 et Add.1 et 2	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
TD/B/WP/127	Ordre du jour provisoire annoté
TD/B/WP/128	Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux
TD/B/WP/129	Évaluation du programme EMPRETEC de la CNUCED
TD/B/WP/130	Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation approfondie des activités de coopération technique concernant le droit et la politique de la concurrence
TD/B/WP/131	Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions de la CNUCED
TD/B/WP/132	Plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2001
TD/B/WP/133	Développement des programmes et activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités : application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1	Transfer of the ETO system to a non-profit entity
TD/B/WP/L.97	Projet de rapport du Groupe de travail sur sa trente-sixième session
